



### Edito

Je profite de ce rendez-vous de début d'année pour m'associer à l'ensemble du conseil municipal afin de vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de prospérité à vos familles, vos proches et à tous celles et ceux qui vous sont chers.

Dans une période tourmentée, l'année 2012 s'achève par une certaine satisfaction, celle de l'obtention par la commune du 1<sup>er</sup> prix départemental de fleurissement des communes de 300 à 1000 habitants. Ce prix récompense nos engagements en matière d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie de la commune, après de nombreuses années d'efforts et l'engagement des élus et bénévoles associés à la démarche, que je souhaite vivement remercier. Ce prix est d'autant plus mérité, qu'il a été obtenu dans un contexte perturbé lié par notre décision voulue et assumée, au cours de l'année 2012, du changement de notre organisation de travail s'agissant de l'entretien de la commune. Pour autant, ces difficultés ne remettent pas en cause notre choix, mais nécessitent un certain nombre de réglages à venir.

Toujours dans cet esprit du bien vivre à Villers-Franqueux, le conseil municipal garde la même volonté de s'attaquer au vaste chantier de rénovation des voiries. Cependant, le soutien financier apporté par les subventions pour le financement de tels travaux, est désormais conditionné à la mise en place du PAVE (Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces publics). Document qui diagnostique, préconise et chiffre des solutions afin de rendre l'espace public de la commune accessible aux personnes en situation de handicap. Le PAVE a été réalisé, finalisé et sera approuvé dans les derniers jours de janvier 2013. Dans cette perspective et parallèlement, une réflexion a été menée sur les voiries. Des critères de choix ont été retenus tels que la vétusté, la fréquentation, la mise aux normes en matière d'accessibilité, la nécessité de travaux sur le réseau d'eau potable et bien évidemment les capacités budgétaires de la commune. Le mixage de ces différents critères nous a permis de sélectionner des zones de travaux. Les ressources fiscales de la commune, par le fait d'une situation de taux d'imposition historiquement bas, nous ont également obligé à privilégier, par choix politique, l'économique plutôt que l'esthétique et le superflu...

... Enfin, je ne pourrais terminer mon propos, sans évoquer l'évolution de nos structures intercommunales en cours. Comme vous le savez, le schéma de coopération intercommunale arrêté par le préfet prévoit le regroupement, au nord-ouest de Reims, de 12 communes (Loivre, Bermericourt, Brimont, Courcy, Thil, Saint Thierry, Merfy, Pouillon, Villers-Franqueux, Hermonville, Cauroy-les-Hermonville et Cormicy) au sein d'une même intercommunalité qui verra le jour au 01 janvier 2014. Les discussions et négociations se poursuivent et l'année 2013 sera consacrée à la mise en œuvre de nos décisions...

Bonne et belle année à toutes et à tous.

Eric MALTOT

### **ETAT CIVIL :**

**Décès** : Monsieur Jean-Pierre GILLIER le 09 avril

**Naissances** : Toutes nos félicitations aux heureux parents et tous nos bons vœux aux bébés 2012.

- Lilou DAAS le 20 février
- Benjamin PALLOTEAU le 24 octobre
- Sandro PISSARA le 1<sup>er</sup> novembre

### **Bienvenue aux nouveaux habitants :**

- Mme CORABOEUF & Mr BAS
- Mme LUDINART & Mr DAAS et leurs enfants
- Mme CHRETIEN & Mr DIZIER
- [REDACTED]
- Mme PINTO GONCALVES & Mr PISSARA et leur enfant
- Mr DORING Sébastien
- Mr & Mme TOURNIER et leurs enfants
- Mme BERNARD & Mr NERET
- Mr & Mme BARADON
- Mr PINCHON

**BUDGET** : Le budget primitif pour l'année 2012, équilibré en dépenses et en recettes prévisionnelles pour un montant de

**189 757.00 Euros pour la section de fonctionnement,**

### **DEPENSES**

<b>CHAPITRE 011</b>	
Charges à caractère général	<b>106 025</b>
<b>CHAPITRE 012</b>	
Charges de personnel et frais assimilés	<b>34 425</b>
<b>CHAPITRE 014</b>	
Atténuations de charges	<b>5 594</b>
<b>CHAPITRE 65</b>	
Autres charges de gestion courante	<b>22 915</b>
<b>CHAPITRE 66 -67</b>	
Charges financières	<b>900</b>
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>19 898</b>
	<b>189 757</b>

### **RECETTES**

<b>CHAPITRE 002</b>	
Excédents antérieurs reportés	<b>93 271</b>
<b>CHAPITRE 70</b>	
Produits des services du domaine et ventes diverses	<b>2 400</b>
<b>CHAPITRE 73</b>	
Impôts et taxes	<b>35 038</b>
<b>CHAPITRE 74</b>	
Dotations, subventions et participations	<b>58 248</b>
<b>CHAPITRE 75-76-77</b>	
Autres produits de gestion courante	<b>800</b>
	<b>189 757</b>

et de **58 748 Euros** pour la section **d'investissement**.

DEPENSES	
Déficit reporté 001	0
<b>OPERATION FINANCIERE 00</b> Remboursement d'Emprunts	<b>6 910</b>
<b>OPERATION 103</b> Mairie	<b>5 163</b>
<b>OPERATION 104</b> Eclairage public	<b>4 000</b>
<b>OPERATION 113</b> Voirie	<b>20 000</b>
<b>OPERATION 110</b> Espaces verts	<b>21 675</b>
<b>OPERATION 105</b> Terrains	<b>1 000</b>
	<b>58 748</b>

RECETTES	
<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>6 429</b>
10 Dot, fonds divers (hors 1068)	<b>12 012</b>
1068 excédents fonct capitalisés	<b>20 409</b>
<b>13 SUBVENTION D INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>19 898</b>
	<b>58 748</b>

**les projets réalisés - Nids de poules** : encore une fois, nous avons à déplorer l'état de nos chaussées qui, malgré le bouchage des nids de poules, continuent de se détériorer. Dans l'attente de travaux plus importants évoqués dans l'édito du Maire, une nouvelle réfection des nids de poules (rues Tribaut, de la Saussaie et de la Vierge) devrait intervenir courant janvier.

**- Fleurissement** : La patience et les efforts peut-être en voie d'être récompensés ? Telle était notre interrogation l'an passé.



Nous remercions encore les villageoises et villageois ainsi que les élus (ci-contre lors de la mise en place de l'hôtel à insectes) pour leur temps donné, leurs idées et pour leur motivation.

Embellir, fleurir et entretenir les espaces verts est l'affaire de tous pour le bien être de tous.

3<sup>ème</sup> au classement départemental des communes fleuries dans la catégorie 301 à 1000 habitants durant plusieurs années, 2<sup>ème</sup> en 2011 et 1<sup>er</sup> en 2012 toujours avec les encouragements du jury.

Le but, l'obtention de la fleur, n'est pas atteint mais nous y approchons. Le groupe de bénévoles est satisfait de ce classement et travaille déjà pour 2013 et tout le mérite leur revient vu leur engagement et leur rigueur dans ce bénévolat.



## Informations, adresses & numéros de téléphone utiles

la secrétaire de **Mairie**,  
Mme Françoise AVOINE  
vous accueille aux heures  
d'ouverture au public  
lundi et mercredi  
de 17h30 à 19h00  
et le jeudi de 11h00 à 12h00  
tél. : 03.26.61.51.61

courriel : [mairiedevillersfranqueux@wanadoo.fr](mailto:mairiedevillersfranqueux@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://www.villers-franqueux.fr>

### COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA PETITE MONTAGNE

5 place d'Armes - CORMICY

Tél. : 03.26.61.34.72

courriel : [contact@cc-petite-montagne.fr](mailto:contact@cc-petite-montagne.fr)

site web : [www.cc-petite-montagne.fr](http://www.cc-petite-montagne.fr)

Secrétariat : lundi, mardi, jeudi de 8h à 12h et de 13h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h

En 2013, il n'y aura pas d'élections, mais, en prévision des prochaines qui auront lieu en 2014, nous vous invitons à vous inscrire sur les listes électorales

**avant le 31 décembre 2013.** (Ceci s'adresse aux nouveaux habitants) .

Dans la grande rue, au niveau  
du n° 7, une boîte aux lettres  
jaune est à votre disposition  
pour l'envoi de vos courriers.

Levée tous les jours

### SYCODEC : .

Lundi matin : bac bordeaux

jeudi matin : bacs jaune et bleu

dans ces 2 cas, sortir les bacs la veille au soir. Après collecte, ces bacs ne doivent pas rester sur les trottoirs ou la voie publique .

Déchèterie la plus proche : HERMONVILLE Rte de Villers-Franqueux

lundi	mardi	merc	jeudi	vend	samedi
fermée	9h – 12 h 14h – 18 h	14h – 18h	9 h – 13 h	9h – 13h	9h – 13h

Pour les cartes d'accès contacter la mairie ou [www.sycodec.fr/](http://www.sycodec.fr/)

### INFO : Reports de collecte en 2013 sur notre secteur :

#### Bacs bordeaux collecte du lundi matin

Jours fériés	Date du report
Lundi 1er avril (Pâques)	annulée
Lundi 20 mai (Pentecôte)	annulée
Lundi 11 novembre (Armistice 1918)	annulée

#### Bacs jaunes et bleus collecte du jeudi matin *sortir les bacs la veille au soir*

Jours fériés	Date du report
Jeudi 09 mai (Ascension)	Décalée le samedi 11 mai
Jeudi 15 août (Assomption)	Décalée le samedi 17 août

A la suite de cambriolages et de tentatives de vol nous vous retransmettons les recommandations de :

### **LE CHEF D'ESCADRON DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE REIMS DIFFUSE DES RECOMMANDATIONS ET CONSEILS POUR ÉVITER LES CAMBRIOLAGES.**

Lutte contre des cambriolages, les conseils de la gendarmerie

Traditionnellement, la période de fin d'année s'accompagne d'une recrudescence des cambriolages dans les maisons d'habitation. Le passage à l'heure d'hiver facilite l'action des malfaiteurs qui se fondent dans l'obscurité.

Ces quelques conseils permettront au mieux d'éviter les cambriolages, à défaut d'en interpellier les auteurs plus facilement.

#### **1 - Les conseils de prévention en cas d'absence de votre domicile**

- informez vos voisins de votre absence et confiez leur une clé le cas échéant,
  - ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence,
  - installez un panneau sur votre portail "maison équipée d'une alarme",
  - ne laissez pas de clé cachée dans le jardin,
  - allumez automatiquement une lampe à l'aide d'un minuteur,
  - faites relever votre courrier,
  - vérifiez vos systèmes de fermetures (volets, fenêtres, verrous, serrures etc.),
  - fermez à clé votre portail et votre garage,
  - protégez vos fenêtres de barreaux, grilles, volets,
  - ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile,
  - si vous avez des objets de valeur, photographiez- les et mettez- les dans un endroit sûr (attention, la pile de linge est la cachette la plus connue),
- un système d'alarme, même s'il est parfois onéreux, est un gage d'efficacité contre les cambrioleurs. Les opérations "tranquillité vacances" ont été étendues sur l'année toute entière. Signalez votre départ à la brigade la plus proche, des patrouilles passeront plus souvent à proximité de votre domicile pendant votre absence.

#### **2 - La conduite à tenir lorsque l'on a été victime d'un cambriolage**

- ne touchez à rien, ne modifiez pas l'état des lieux (la police technique et scientifique de proximité ne sera efficace que si la scène n'a pas été polluée),
- **alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 surtout si vous venez de mettre en fuite les auteurs** (une patrouille de gendarmerie est peut-être dans la commune).

#### **3 - Les réflexes**

En cas de comportement suspect d'un ou plusieurs individus (repérage, franchissement de l'enceinte d'une propriété etc.), communiquez immédiatement aux gendarmes en composant le 17 :

- le nombre et le signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers, tatouages, lunettes, accents etc.),
- le type de véhicule utilisé (marque, couleur, autocollant etc.),
- les propos tenus,
- la direction de fuite.

Tous ces conseils, inspirés du bon sens, ont démontré leur efficacité ces dernières semaines. Une application par le plus grand nombre permettra de faire échec aux cambrioleurs.

**Article Spécial bulletin municipal issu de Lettre des Maires de la Marne juin 2012.**

## Il est interdit de brûler des déchets , même ceux de jardin

Les déchets verts, issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et arbustes, des travaux d'élagage ou de toutes autres pratiques similaires produits par des particuliers constituent des déchets ménagers.

Dès lors, l'article 84 du règlement sanitaire départemental s'applique : le brûlage à l'air libre des déchets ménagers est interdit. Leur traitement doit être réalisé selon les textes en vigueur. Des dérogations ne peuvent être accordées par le Préfet que dans le cas où il est impossible d'utiliser d'autres moyens autorisés pour leur élimination (collecte en porte à porte ou apport volontaire en déchèterie).

→ aucune dérogation dans la Marne

Sa violation est passible d'une amende de 3ème classe (maxi 450 €)

Une circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 a confirmé cette interdiction considérant que le brûlage des déchets verts :

- étaient à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée.
- pouvaient occasionner un incendie lorsqu'il est réalisé sans surveillance
- généraient de façon incontrôlée des émissions de substances polluantes dans l'atmosphère, toxiques pour l'homme et l'environnement : monoxyde de carbone, oxyde d'azote, hydrocarbures aromatiques polycycliques (composés cancérigènes véhiculés par les particules)... La toxicité des substances émises pouvant être accrue quand les déchets verts sont associés à d'autres déchets tels que plastiques ou vernis des bois traités.



### Solutions de substitution :

- paillage des végétaux avec les branchages après broyages (certaines enseignes proposent des broyeurs en location) et gazons,
- compostage individuel

Un bon compost doit être situé à l'ombre, être aéré (mélanger toutes les 4 à 6 semaines) et maintenu humide. Il est prêt lorsqu'il sent la terre forestière, l'humus et s'effrite facilement (3 à 6 mois au printemps/été ou 6 à 9 mois en automne/hiver, certains composteurs assurant même un compost de qualité plus rapidement).

Les déchets, décomposés en petits morceaux, sont déposés en mélange équitable de matières sèches (bois, rameaux, feuilles mortes, paille...) et humides (gazon, épiluchures, fleurs fanées, herbes non grainées ...). Ne jamais déposer de grosses quantités de gazon humide et compact dans un compost.

*Pas de terre ou sable, de cendres, de bois traité ou exotique, de plantes grainées ou malades, de tailles de thuyas et autres conifères, de litière non biodégradable, de plastique, de métal, de papier glacé, imprimé ou coloré, de langes jetables.*

Certains déchets de cuisine coupés fins ou broyés peuvent être ajoutés : épiluchures, thé, marc de café avec le filtre, coquilles d'œufs, de noix, de moules ... Il est préférable d'éviter les épiluchures d'agrumes, la viande, les graisses et les produits laitiers.

Un gazon coupé court régulièrement (maximum tous les 5 jours en période de forte croissance) peut être laissé sur place, il constitue un bon engrais, tout en freinant l'invasion des mousses, son utilisation sur les plates-bandes évite la prolifération des mauvaises herbes.

- apport volontaire en déchèterie ou collecte sélective au porte à porte
- location de benne (coordonnées du service compétent en mairie)
- enlèvement par un professionnel (paysagiste, forestier)

Un service public de proximité gratuit, destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, leur entourage et aux professionnels médico-sociaux.

**Aurélié DUMAS et Elodie GANTIER**  
sont à votre écoute :

**du lundi au vendredi**  
**de 9h00 à 12h30**  
**et de**  
**13h30 à 17h00**  
**au 03.26.05.74.19**  
**Fax : 03.26.61.60.30**  
**E-mail :**  
**clicdunordremoiss@orange.fr**

Nous pouvons vous accueillir au bureau du CLIC  
situé dans les locaux de la mairie

**3 Place de la Mairie**  
**51110 Fresne-lès-Reims**

ou nous déplacer à votre domicile, ainsi que dans  
les établissements hospitaliers du secteur.

#### **Nous sommes à votre disposition pour**

- ✓ vous **informer** sur les différents dispositifs en faveur des personnes âgées ainsi que sur les services contribuant à faciliter votre maintien à domicile (aides à domicile, soins infirmiers, portage de repas, téléassistance, adaptation du logement, protection juridique, transport adapté...) mais également sur les possibilités d'accueil en établissement (hébergement temporaire, entrée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- ✓ **réaliser une évaluation globale de votre situation** en respectant votre projet de vie et élaborer un plan d'accompagnement personnalisé.
- ✓ **vous aider dans les démarches administratives et la constitution de dossiers de demande d'aides financières** (Caisses de retraites, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Office National des Anciens Combattants, réversion ...)
- ✓ **proposer des actions de prévention individuelles et collectives** : organisation de conférences, groupes d'échanges, journée d'information, ateliers sur différents thèmes...
- ✓ **favoriser la coordination des intervenants** sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

#### **Pour les habitants des Communes de**

<b>Auménancourt</b>	<b>Brimont</b>	<b>Isles-sur-Suippe</b>	<b>Saint-Etienne-sur-Suippe</b>
<b>Bazancourt</b>	<b>Caurel</b>	<b>Lavannes</b>	<b>Saint-Thierry</b>
<b>Beine-Nauroy</b>	<b>Cauroy-les-Hermonville</b>	<b>Loivre</b>	<b>Thil</b>
<b>Berméricourt</b>	<b>Cormicy</b>	<b>Merfy</b>	<b>Villers-Franqueux</b>
<b>Berru</b>	<b>Courcy</b>	<b>Nogent l'Abbesse</b>	<b>Warmeriville</b>
<b>Boult-sur-Suippe</b>	<b>Fresne-lès-Reims</b>	<b>Pomacle</b>	<b>Witry-lès-Reims</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>Heutrégiville</b>	<b>Pouillon</b>	

**Avec la participation des communes du territoire  
et du Conseil Général de la Marne**

## A LA DECOUVERTE DE L'IME "le Clos Villers"

**L'Institut Médico Éducatif « Le Clos Villers »** est implanté au cœur du village de Villers-Franqueux. Propriété de l'association GPEAJH (Groupement Pour l'Épanouissement des Adultes et Jeunes Handicapés de la Marne), cet établissement est ouvert depuis le 19 mai 1970. Agréé pour l'accueil de 84 garçons et filles déficients intellectuels de 6 à 20 ans, l'établissement fonctionne du mois de septembre au mois de juillet en internat de semaines (14 places) et en semi-internat (70 places) de 9 h à 16 h 30 du lundi au vendredi. 45 personnes y travaillent.

L'insertion sociale et professionnelle demeure la finalité de la prise en charge de chaque enfant accueilli à l'IME.

L'IME accueille en priorité des jeunes gens domiciliés dans le département de la Marne. Une grande majorité réside dans l'agglomération rémoise.

Les décisions d'orientations sont notifiées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.). L'admission au sein de l'établissement est prononcée par le Directeur. Différents bilans sont effectués au cours des mois qui suivent l'admission.

Ces bilans permettent de déterminer les axes de travail qui sont formalisés par la rédaction du projet individuel d'accompagnement. Ce projet est proposé à la famille ou au représentant légal et au jeune lui-même. Il est réexaminé au minimum une fois par an.

Les garçons et filles sont répartis en deux sections :

- Une section d'éducation et d'enseignement spécialisés pour enfants et adolescents de 6 à 14 ans.
- Une section d'initiation et de première formation professionnelle pour adolescents et jeunes adultes de 14 à 20 ans. Les principaux locaux professionnels de cette section sont situés dans le village dans les locaux de l'ancienne boulangerie-épicerie de Villers-Franqueux.

Tous les élèves accueillis à l'IME sont scolarisés dans l'établissement ou dans une école ordinaire.

23 personnes composent le secteur éducatif et pédagogique( enseignants et éducateurs spécialisés)

Des enseignant(e)s spécialisé(e)s exercent au sein de l'unité d'enseignement. La répartition des élèves dans les différentes classes est faite en fonction de leur âge et non en fonction de leur handicap ou de leur niveau.

Un professeur d'EPS dispense l'éducation physique et sportive à l'ensemble des élèves durant les horaires scolaires et dans le cadre d'activités éducatives.

L'équipe éducative s'engage dans une démarche basée sur le projet individualisé d'accompagnement.

Les éducateurs interviennent lors de temps scolaires dans une dynamique de collaboration avec les professeurs des écoles.

Chaque interne dispose d'une chambre individuelle.

L'internat est un cadre privilégié qui donne la possibilité à chacun d'occuper une place singulière.

Le secteur médical et paramédical prend en charge la dimension de soin dans toutes ses acceptations. Le mode d'approche est clinique et thérapeutique. 5 personnes composent ce secteur : un médecin psychiatre à temps partiel, une psychologue et une rééducatrice en psychomotricité à temps plein, deux orthophonistes à mi-temps.

Dans la section d'initiation et de première formation professionnelle, les adolescents sont à mi-temps en classe et l'autre mi-temps est consacré à l'apprentissage professionnel, dispensé par les éducateurs techniques.

La formation professionnelle porte sur 4 domaines : maçonnerie - peinture, vitrerie et revêtement de sol - Horticulture - espaces verts - employé technique de collectivité.

En 2012, 2 élèves de cette section suivent la formation dispensée par le CFPPA d'Avize afin de préparer le Certificat de taille de la Corporation des Vignerons Champenois. Cette formation a pour finalité de rendre le stagiaire opérationnel dans la réalisation des tâches viticoles et de proposer, compte tenu des offres d'emplois, des perspectives d'accès à l'emploi en milieu ordinaire.

La réalisation de stages fait partie intégrante de la formation professionnelle

L'individualisation des projets s'illustre aussi dans la mise en place des projets individuels de formation. Le service de suite de l'IME a été mis en place en décembre 1998. Il permet de préparer chaque jeune à la sortie d'établissement en liaison avec la famille, l'équipe pluridisciplinaire, les instances extérieures et d'en assurer le suivi sur une durée de trois ans.

En termes d'orientations à la sortie de l'IME, les solutions sont multiples : accès au milieu ordinaire de travail, entrée en formation (en 2012, 4 élèves ont été admis dans un CFA pour devenir peintre, maçon ou plaquiste), entrée en ESAT (Établissement ou Service d'Aide par le Travail), entrée en Foyer de Vie pour les personnes plus en difficultés et ne pouvant temporairement ou définitivement accéder au travail.

L'IME Le Clos Villers est dirigé par Monsieur Guillaume BAS, Monsieur Jean-Louis DAVENNE en est le directeur-adjoint et Madame Sabrina DIFALLAH la chef du service éducatif.

\*\*\*\*\*

### RECENSEMENT

Le dernier **recensement** ayant eu lieu en 2008, un nouveau recensement aura lieu, ou a déjà débuté, sur notre territoire **du jeudi 17 janvier au samedi 16 février 2013**. Suite à l'annonce affichée en Mairie pour le recrutement d'un agent recenseur, **Mme Hélène SPANNEUT s'est portée candidate et est chargée par la commune d'y procéder. Seule cette personne y est habilitée.** Ne laissez aucune autre personne entrer chez vous sous ce prétexte. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

Nous vous remercions du bon accueil qui lui sera fait par chacun de vous.

Un document d'informations sur la raison du recensement a été distribué dans vos boîtes aux lettres.

Comme chaque année, l'Insee organise le recensement de la population en partenariat étroit avec les communes. L'objectif : mesurer la population vivant en France et mieux s'adapter à ses besoins.

Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé une fois tous les 5 ans.

Tous les habitants de notre commune sont concernés. **Il est obligatoire de répondre à ces questionnaires.** Les personnes vivant dans des communautés (internat, couvent, maison de retraite, etc.) sont également recensées pendant cette période.

**1** Un agent recenseur vient chez vous et dépose les questionnaires de recensement.

Réclamez sa carte tricolore comportant son identité, sa photo ainsi que la signature du Maire. Il a obligation de l'avoir sur lui.

Si possible, vous fixez une date pour qu'il vienne récupérer les questionnaires.

**2** Vous lisez et remplissez les documents qui vous ont été remis. L'agent peut vous aider si vous le souhaitez.  
Ces questionnaires ne doivent pas être pliés.

**3** L'agent recenseur revient récupérer les documents.  
Si vous êtes absent, vous pouvez déposer vos documents remplis, sous enveloppe, à une personne de confiance ou à la mairie de votre lieu d'habitation qui les remettra à l'agent.  
Vos réponses sont strictement confidentielles

## MANIFESTATIONS MUNICIPALES en 2012

**08 mai - 14 juillet et 11 novembre** : rassemblement et dépôt de gerbe au monument aux Morts en mémoire des hommes et femmes morts pour la France.

**Remise des dictionnaires** : le mardi 26 juin, Jules et Pierre se sont vu remettre un dictionnaire pour leur rentrée en 6ème. Nous leur souhaitons une bonne réussite dans leur scolarité.

### **Repas des Aînés :**

Le 14 janvier 2012, nos aînés ont passé un après-midi mémorable. C'est dans une ambiance CABARET, la salle était magnifiquement décorée, que les convives ont été reçus par les membres du CCAS et Monsieur le Maire ;

Le spectacle CABARET proposé a ravi les convives et le repas était délicieux. Tout était donc requis pour un après-midi réussi et nos aînés y ont fortement contribué en jouant le jeu et en participant à l'animation.



Beaucoup de photographies ont été faites afin d'immortaliser cet après-midi du samedi 14 janvier 2012

*Rendez-vous est donné cette année*

***le 26 janvier 2013 à 12h00 à la salle associative.***

*Autre année, autre thème.*

### **Randonnée pédestre de St- Aubeu :**

Malgré une température dissuasive, 170 randonneurs se sont donnés rendez-vous, le 15 avril 2012, pour parcourir les circuits proposés au départ de Villers-Franqueux sur les Boucles de Saint-Aubeu de 6, 12 et 18 km, manifestation organisée par l'association des Chemins de Randonnée Ardre Vesle et Massif de Saint-Thierry et des municipalités qui lui sont adhérentes, au cours de laquelle élus de la commune et membres de l'association « les Francs Villageois » ont été impliqués pour la plus grande réussite de cette journée.



### **Noël 2012 :**

Le vendredi 07 décembre, les grands et petits enfants étaient conviés à partir de 18H à la soirée du Père-Noël. Aux environs de 19H le Sourire de Pierrot a présenté "Guignol et le Père-Noël" à la salle communale de Pouillon suivi d'une collation et de la distribution de sachets de friandises par le Père-Noël.

**Scolarando** le jeudi 19 avril 2012



Dès 9h00, à Villers-Franqueux a eu lieu la cinquième édition de Scolarando. Cette manifestation à but sportif et pédagogique à destination des enfants des écoles élémentaires de la Marne, représente sur 6 sites un total de 3 500 enfants participant sur tout le département ; elle est organisée par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), par convention avec le Comité départemental de randonnées pédestres de la Marne et l'appui des clubs locaux de randonnées.

La seule journée ensoleillée de la semaine fut pour les petits marcheurs. Venant des écoles de Reims, rejoints par les enfants de Cauroy- lès -Hermonville /Cormicy venus à pied, ce sont donc 650 enfants du CP au CM2 qui s'étaient donnés rendez-vous dans la cour de l'école maternelle pour parcourir, par groupe, les sentiers boisés de notre secteur.

En amont et en aval de cette manifestation, les instituteurs et institutrices font un travail pédagogique, les clubs de randonnées préparent les itinéraires (balisage, fléchage des 6,7km - 8,1 km - 11,750 km) à parcourir et les différents ateliers -utilisation de la boussole et lecture d'une carte, savoir se repérer dans le paysage (*carte IGN*)-. Selon les sites, il peut être proposé en atelier de l'histoire, du calcul ... En somme, une journée qui permet de joindre l'utile et l'agréable (le sport, la culture, l'échange et la mixité) dans un environnement naturel.

**La prochaine Scolarando aura lieu à POUILLON le 24 mai 2013.**

### L'ECOLE MATERNELLE

Pour cette année scolaire 2012/2013, nous accueillons 14 enfants des communes de Villers-Franqueux, Pouillon, Cormicy et Thil. Nous sommes une classe unique avec 6 petits de 3-4 ans, 4 moyens de 4-5 ans et 4 grands de 5-6 ans.

Cette année, nous travaillons autour des contes traditionnels : nous avons déjà rencontré différents personnages : le loup, la sorcière, l'ogre, les lutins et nous profitons de la galette pour lire des histoires de Rois, Reines, Princes et Princesses...



Mme GUHUR (ATSEM) Mme LEGROS, (enseignante) et tous les élèves,  
vous souhaitent une bonne année 2013 !

## LES MANIFESTATIONS DE L'ASSOCIATION "LES FRANCS-VILLAGEOIS

**Le VTT** : Le dimanche 24 juin, 184 participants (dont 11 villageois) se sont inscrits sur les différents parcours proposés (12, 25, 35 & 45km) ; cette année, la majorité a préféré le 35 km.

Les vététistes et leur bonne humeur sont venus s'inscrire auprès de Marie, Evelyne, Chantal , Virginie, Christine et Marie-Claude.

Comme ils sont partis, ils sont revenus –quoiqu'un peu plus crottés- ravis par leurs performances et les parcours concoctés par Raoul et Sébastien auxquels se sont ajoutés Jacques, Victor, Sylvain, Loïc et Francis pour le fléchage.

Gérard et Jocelyne, Virginie et Véronique ont assuré les ravitaillements de Trigny et Cormicy.

Bravo et remerciements à toutes et à tous pour votre participation ou votre implication à la randonnée

et plus particulièrement aux annonceurs qui nous suivent depuis ..... 13 ans !

A très bientôt pour notre premier rendez-vous : l'assemblée générale ...

Le bureau de l'Association les Francs-Villageois vous souhaite une bonne et heureuse année 2013.

**Le 13 juillet** a été annulé faute de beau temps cet été.

**La fête patronale** : 1<sup>er</sup>, 02 et 03 septembre

Samedi soir, Gadget Swing, groupe de musique jazz manouche a fait 3 belles heures de prestation ; dommage qu'il n'y ait pas eu un public plus nombreux.

Dimanche après-midi, une structure gonflable, un caricaturiste et une maquilleuse étaient présents pour la plus grande joie des enfants. Et tout cela sans oublier le friturier qui aime à faire partager l'épluchage des pommes de terre.

**le conseil municipal et le personnel  
vous présentent leurs meilleurs vœux et vous souhaitent  
une belle et bonne année 2013**

*Bulletin municipal n°5 – janvier 2013*

*Rédacteur en Chef : Eric Maltot*

*Rédaction : Marie-Claude Menotti, le conseil municipal, l'Association les Francs-Villageois, la Directrice de l'école maternelle, l'J.M.E*

*Imprimé par : Imprimerie des Docks 51450 Betheny*